

L'HOTEL DE NIORRES.

III. — *Le cours la Reine.*

Parmi les privilèges plus ou moins raisonnés, plus ou moins étranges, plus ou moins favorables ou onéreux au public que la révolution de 1789 a si énergiquement et si rapidement abolis, il en était un qui mérite, certes, d'être rappelé au souvenir de nos lecteurs : c'était celui qui mettait en possession du droit de parcours sur la route royale de Paris à Versailles, deux espèces seulement de voitures publiques, faisant défense absolue à tout véhicule de place, fiacre ou charrette, de conduire qui que ce fût, moyennant rétribution, et sans permis spécial accordé temporairement, de la capitale du royaume à la résidence ordinaire de la cour.

Les véhicules privilégiés se rangeaient en deux catégories bien tranchées, portant chacune un nom différent : les *carrabas* et les *pots-de-chambre*.

Grâce aux moyens de locomotion usités à notre époque, il est assez difficile aujourd'hui de faire comprendre ce que pouvaient être les deux genres de voitures que nous venons d'indiquer.

Cependant, l'emploi des chemins de fer est d'application si récente qu'il n'est peut-être aucun Parisien ne se souvenant plus des *gondoles* et des *célérieres*, destinés à franchir en deux heures la distance parcourue facilement maintenant en quarante minutes.

Les *gondoles* et les *célérieres* réalisaient déjà un progrès énorme. Elles succédaient avantageusement aux humbles *coucoucs*, lesquels, agglomérés à l'entrée du cours la Reine, s'arrachaient les voyageurs qu'ils devaient cahoter quatre heures durant, du point de départ au point d'arrivée.

Oh ! le *coucou*, passé aujourd'hui à l'état de création antédiluvienne, qui l'a vu jadis ne l'oubliera jamais, avec sa caisse jaune et rouge, ses deux roues immenses, son châssis vitré, sa banquette de cuir sali, ses deux chevaux impossibles et son cocher dont la race a heureusement subi le sort de celle des carlins.

Entre le *coucou* et les *gondoles* et les *célérieres*, il y avait très-positivement la différence existant entre ces dernières et les wagons de la voie ferrée, et pourtant entre les *carrabas*, les *pots-de-chambre* et les *coucoucs*, il y avait certes une distance égale.

Pour résumer notre pensée et la rendre plus claire ; disons, en suivant une progression rétrograde, que les chemins de fer étant pris pour le bien, les *gondoles* et les *célérieres* étaient le médiocre, les *coucoucs* le mal et les *carrabas* et les *pots-de-chambre* l'INIMAGINABLE.

En effet, si les chemins de fer mettent, pour conduire de Paris à Versailles, quarante minutes, si les *gondoles* et les *célérieres* faisaient la route en deux heures, si les *coucoucs* l'accomplissaient en quatre, les *carrabas* et les *pots-de-chambre* franchissaient, sous l'ancienne monarchie, ces quatre petites lieues en un peu plus de six heures et demie (le double de temps qu'il faut aujourd'hui pour aller de Paris à Rouen !)

Par exemple et pour être juste il faut avouer que le *carrabas* avait un aspect réellement majestueux.

Qu'on se figure une sorte de longue cage d'osier montée sur quatre roues, dont les deux grandes, placées derrière, arrivaient juste à la hauteur de l'ouverture de la machine, de sorte qu'elles y lançaient abondamment la boue par les temps pluvieux et y introduisaient des nuages de poussières par les temps secs.

L'intérieur de la cage était occupé par cinq banquettes placées transversalement et destinées à recevoir chacune quatre voyageurs ; ce qui élevait par conséquent à vingt le nombre des personnes que pouvait contenir le véhicule.

Le *carrabas*, n'étant garni d'aucun châssis vitré, ni même d'aucun rideau, avait le double avantage de faire griller le promeneur par le soleil et de le faire tremper par la pluie.

Les clients du conducteur, une fois hissés dans la boîte, étaient une heure au moins à se disputer, se bousculer, se quereller, se pousser avant de pouvoir prendre une attitude convenable, tant l'espace était étroit et la presse grande.

Un escalier de fer à larges degrés, disposés comme ceux d'une échelle, servait à opérer l'introduction dans la cage.

Huit chevaux (nous nous servons de cette expression faite d'autre plus applicable pour rendre notre pensée) huit chevaux, huit ombres d'ex-malheureuses haridelles, étaient attelés au *carrabas* et le traînaient deux fois par jour seulement du cours la Reine à Versailles.

Quand la machine se mettait en marche, après de nombreux et tout d'abord infructueux efforts de l'attelage, les secousses étaient tellement violentes qu'aussitôt les voyageurs roulaient les uns sur les autres, se heurtant, se choquant et s'injuriant sans que le cocher, habitué à de pareilles scènes, semblât accorder la moindre attention au tumulte.

Le *pot-de-chambre*, moins grandiose, mais un peu moins incommode, rachetait l'amélioration apparente par un inconvénient, en en rendant, la moitié de l'année, l'usage à peu près impossible. La voiture était entièrement découverte et par conséquent exposée à toutes les intempéries des saisons.

Le *pot-de-chambre*, monté sur deux roues et attelé d'un seul cheval, maigre, efflanqué, poussif, le *pot-de-chambre* ne contenait que deux banquettes, l'une par devant, l'autre par derrière, sur chacune desquelles prenaient place deux personnes.

Les deux voyageurs placés sur le devant se nommaient *singes* ; les deux assis sur l'autre banquette recevaient la dénomination de *lapins*.

Le *carrabas* prenait dix sols par voyageur, le *pot-de-chambre* douze ; aussi, quand le temps était beau, ce dernier véhicule était-il de beaucoup préféré à l'autre par les gentils hommes de province se rendant à Versailles pour voir le roi dîner, par les abbés et les militaires.

Le *carrabas* avait la spécialité des bourgeois, des clercs, des ouvriers et des petits marchands que leurs plaisirs ou leurs affaires appelaient au séjour royal.

Carrabas et *pot-de-chambre* stationnaient, avons-nous dit, à l'entrée des Champs-Élysées du côté de la rive droite de la Seine.

C'était quelques instants avant le moment où le marquis d'Herbois était venu annoncer à son ami la fatale nouvelle qui les avait si fort émus tous deux. Neuf heures n'étaient point encore sonnées et le vicomte accomplissait encore seul sa promenade dans la rue Royale.

De l'autre côté de la place, une seule voiture stationnait à l'entrée du cours la Reine et cette voiture était un *carrabas*.

Elle était absolument vide. Le cocher, descendu de son siège et s'en reposant sur la tranquillité parfaite de son attelage, était allé s'étendre sur l'herbe touffue d'un fossé.

Les huit chevaux, les jambes arquées, la tête basse et l'air

piteusement résigné, ne tressaillaient même pas sous les piqûres incessantes des moustiques. Les pauvres bêtes ne sentaient plus probablement la douleur.

Voiture, chevaux et cocher attendaient, non pas l'heure du départ, car aucun instant précis n'était fixé à cet égard, mais bien l'arrivée d'un nombre suffisant de voyageurs pour se mettre en route.

L'homme, étendu à plat ventre, soulevait de temps à autre sa tête alourdie par le sommeil et entr'ouvrait un œil, interrogeait lentement l'horizon.

De même que la belle-sœur de l'illustre Barbe-Bleue, l'automédon ne voyait rien venir. Alors il reprenait sa position horizontale et abaissait ses paupières avec une résignation parfaite.

Enfin comme neuf heures sonnait et comme le cocher, la tête tournée vers le jardin des Tuileries, jetait un vague coup d'œil sur le quai longeant la terrasse du palais, il aperçut deux ombres se dessinant nettement au milieu du torrent de lumière qui les inondait.

Ces deux ombres s'avançant rapidement paraissaient se diriger droit vers le cours la Reine.

Le cocher, flairait la pratique comme l'ogre flairait la chair fraîche, se souleva sur le coude et regarda plus attentivement.

Les deux promeneurs atteignaient alors la place. Le cocher se dressa sur ses pieds, s'étira bras et jambes et fit claquer son fouet. Les huit chevaux ne bronchèrent pas. Sans doute la mèche n'avait pas plus d'action sur eux que les piqûres des moustiques.

« Allons ! grommela l'automédon en examinant toujours les promeneurs, en voici deux ! il n'en faut pas plus que dix-huit ! Ils causeront ensemble en attendant les autres, et s'ils ont de la chance, dans une petite heure nous pourrons partir ! Quelle diable de corvée m'a donnée là M. Lenoire ! »

Et enfant la voix en appelant du geste :

« Par ici, bourgeois ! par ici ! cria-t-il. On n'attend plus que vous pour rouler ! nous allons partir ! Versailles ! Sèvres ! Saint-Cloud ! Versailles ! »

Les deux personnages interpellés posaient alors le pied sur le cours la Reine et regardant autour d'eux avec une certaine inquiétude, semblaient chercher toute autre chose que ce qu'ils trouvaient là.

C'était à ce moment précis que le marquis d'Herbois, arrivant par la rue Saint-Honoré, rejoignait le vicomte qui l'attendait rue Royale.

IV. — *Les deux rêves.*

En constatant l'espèce d'hésitation témoignée par les nouveaux arrivés à l'endroit du *carrabas* stationnaire, le cocher se précipita, avec les gestes les plus engageants et le sourire le plus affable, vers les deux promeneurs qu'il considérait déjà comme ses pratiques.

Ceux-ci, à peu près de même taille et de même tournure, étaient aussi à peu près de même âge. Tous deux avaient dépassé les limites de l'adolescence, mais atteignaient à peine à celles de la jeunesse.

L'un et l'autre paraissaient âgés d'environ seize à dix-sept ans. Grands, minces, élancés, ils portaient tous deux un costume exactement pareil : bas noirs, habit noir, culottes noires, gilet noir, cravate blanche, souliers à boucles d'argent.

Ces vêtements, bien brossés, bien ajustés, avaient en dépit de leur gravité, contrastant avec l'extrême jeunesse de leurs propriétaires, un certain air de fête qui décelait en eux le costume d'apparat.

On devinait aisément que pliés soigneusement les jours ordinaires dans le fond d'une armoire de famille, habits, gilets et culottes ne voyaient la lumière qu'à propos de circonstances extraordinaires.

La chemise à jabot était jaunée par le temps quoique pure de toute fêtrissure, et la cravate d'une blancheur de neige en faisait ressortir plus encore ce ton que prend le linge longtemps privé du contact de l'air.

Aucun d'eux ne portait l'épée, mais chacun tenait sous son bras gauche un énorme portefeuille de cuir brun.

Ainsi équipés on eût dit les deux frères, si une différence notable dans les traits du visage et dans l'expression de la physionomie n'eût éloigné au plus vite cette pensée que pouvait faire naître, au premier abord, la similitude du costume.

En effet, l'un était vif, enjoué, rapide dans ses gestes ; l'autre était froid, calme et presque lent. L'un avait la figure ronde, le teint blanc et rose, la bouche épanouie, le nez au vent, l'œil effrontément éveillé, les cheveux châtain clair et les joues rebondies.

L'autre avait la tête de forme allongée, le teint brun mat, les lèvres minces et fines, le nez droit, le regard plutôt triste que gai, les cheveux bruns et le visage amaigri.

L'un offrait dans son ensemble l'expression de l'insouciance, de l'audace, de la fierté, de la franchise ; l'autre celle de l'ambition, du calcul, de la ruse et de la méchanceté.

Cependant au moment où nous mettons en scène ces deux jeunes gens, ces expressions si différentes de leur visage faisaient place à un même sentiment : celui de la déception et de l'inquiétude.

« Quoi ! s'écria le premier, le jeune homme aux cheveux châtain clair et aux joues rosées, en accompagnant cette exclamation d'une moue significative. Quoi ! il n'y a plus de *pot-de-chambre* ? »

— Comme vous voyez, mon bourgeois ! répondit le cocher. Le dernier *pot-de-chambre* est parti tout à l'heure, mais il serait encore là que vous ne voudriez pas y monter, vous préféreriez mon véhicule !... Regardez-moi cela !... Huit chevaux !... Il n'y a que S. M. Louis XVI et moi qui ayons le droit d'atteler huit bêtes sur la route royale de Versailles. Aussi tout ce qu'il y a de mieux à la cour fait queue pour monter dans mon carrosse !

— Qu'est-ce que tu dis de cet horrible *carrabas*, reprit celui des deux jeunes gens qui avait déjà parlé en s'adressant à son compagnon.

— Je n'en dis rien ! répondit celui-ci en soupirant. Hélas ! je crois qu'il faudra nous résigner, faute de mieux.

— Montez, montez, mes bourgeois ! cria le cocher sans paraître attacher la plus légère importance aux réflexions méprisantes provoquées par sa voiture, montez, montez !... Nous allons rouler !... On part à l'instant !

— Oni, dit le second des deux jeunes gens, nous partirons quand nous serons complets, je connais ce refrain-là !

— Et moi qui me faisais fête par ce beau temps d'aller rouler en lapin ! reprit le premier.

— Aussi, Michel, c'est ta faute !

(A continuer.)

il avance à gauche et à droite, il laisse les marchandises à des prix réduits, il nuit aux autres, il invite les citoyens aux dépenses inutiles et les endette : que lui importe, il débite et il jout ; le succès d'un jour lui fait tourner la tête ; il dépense follement et c'est l'effet des fortunes trop promptement amassées, surtout avec la conviction qu'il ne doit en jouir qu'un jour et qu'il sera bien sot de ne pas en profiter ; demain il fera faillite ; mais il aura joui d'autant. Le luxe déborde et entraîne ceux qui n'ont même pas la faculté de frauder légalement.

En dernière analyse vient la faillite. La belle affaire : ça pose. Le serment est exigé ; mais par un serment vous pouvez non seulement vous débarrasser de vos créanciers, mais encore rester avec un joli petit revenu. Comment, après avoir vécu une ou plusieurs années au dépens des créanciers reculez-vous devant un serment ? Il faudrait être vieux d'un siècle.

Troisième effet de la loi de faillite : Si un commerçant est malheureux dans ses affaires et retarde ses paiements, un créancier qui est aux agnats, va se dire : il chancelle, il va faire faillite, vite exigeons notre paiement ; il le poursuit, tous en font autant, c'est le *cheval fondu* de l'école, il écrase, tous les créanciers écrasent avec lui.

Quatrième effet : c'est que le commerçant en gros est un calculateur, tout le monde sait ça. Il devra vendre selon le risque qu'il court, c'est clair et c'est juste. Il faut qu'il compense sur les solvables ce qu'il perd sur ceux qui ne le sont pas.

Mais, dira-t-on, un commerçant qui aura eu des malheurs involontaires devra donc être perpétuellement sous la griffe de son créancier sans que jamais il espère en être libéré.

D'abord, je le demanderai : est-ce juste ? Celui qui a eu les effets d'un autre doit-il oui ou non les payer ? Mais j'ajoute que ce seul fait obligera le débiteur à suivre le cours de la fortune et il fera en cela comme tous nos bons commerçants, comme tous nos riches capitalistes qui, avant de dépenser follement, songeaient à travailler, à faire un commerce sûr et qui ont par là conservé leur crédit. Le crédit bien employé lui permettra de traverser un moment de crise et de se relever sans que le public s'en aperçoive.

Combien maintenant en restera-t-il qui ne seront plus en état de continuer les affaires ? Vous m'accorderez que le nombre en sera de beaucoup diminué. Eh bien, est-ce que si les marchands en gros voient de l'aptitude chez un commerçant en détail, et que sa déconfiture n'est due qu'à des événements fortuits, il ne le libéreront pas eux-mêmes et ne lui donneront pas les moyens de reprendre le cours de ses affaires ? Mais oui ; c'est ce qui s'est vu et c'est ce qui se pratiquait avant 1864.

On m'accordera bien je l'espère, que les commerçants en gros sont des gens qui calculent et qui connaissent leurs intérêts mieux que tous les Législateurs réunis. Or, n'est-il pas de leur intérêt de favoriser les commerçants en détail dans lesquels ils ont confiance et qu'ils reconnaissent comme gens probes et sages ?

Si au contraire, le fournisseur sait que son débiteur est un étourdi qui n'entend rien au commerce ou qui soit une canaille, il le laissera en déconfiture en ayant toujours son recours contre lui. Eh bien, quel mal y aura-t-il à cela ? Cet homme ne sera-t-il pas mieux commis, artisan ou journalier ? Dans cette sphère il ne pourra tromper en grand et ne fera pas concurrence aux honnêtes gens, voilà tout.

Il est donc vrai qu'une loi de faillite telle que celle que nous possédons est la désolation du commerce en détail et par contre la ruine du commerce en gros, qui ne vend plus ou ne vend que pour perdre. Qui ne sait qu'aujourd'hui une foule de débiteurs prennent commerce pour avoir la faculté de faire faillite.

C'est un fait notoire. Depuis 1864 on compte neuf cents faillites enregistrées dans le seul District de Montréal, sans compter les débiteurs qui sont venus en arrangement avec les créanciers par suite des mauvaises affaires des autres. Je le répète donc, la loi de faillite de 1864, répétée par celle de 1869, est tout simplement une permission légale de se libérer de ses créanciers, et ce régime, qui porte le désordre dans le corps social, ne peut subsister ; c'est la plus grande atteinte au bien être public et à la moralité des citoyens.

Je ne comprends donc pas comment nos hommes d'état ferment les yeux sur un pareil abus et comment un gouvernement, pour favoriser un seul homme, peut-être, qui y trouve son intérêt, n'ose extirper cette plaie de la société.

Les commerçants en masse devraient protester, la presse devrait s'élever et réclamer. Le barreau devrait faire entendre sa voix puissante et c'est un des corps qui souffre le plus de cet état de chose.

Le commerçant en gros ne poursuit plus, parcequ'il n'avance plus et d'ailleurs en poursuivant une cession est la réponse. Le commerçant en détail sérieux n'avance plus parce qu'il n'a pas lui-même de crédit.

Et puis lorsque le Demandeur dans une cause n'a eu pour tout partage qu'un avis de cession, l'avocat n'a pas de grâce à présenter son mémoire de frais en entier. C'est une réduction sur tout la ligne. Mais les réductions de cette nature ne font pas vivre.

Les élections approchent pourtant, et ce sera le jour des vengances populaires. Nous, conservateurs, nous aurons bonne grâce à venir défendre un gouvernement qui aura laissé subsister une telle loi.

B. A. TESTARD DE MONTIGNY.

LE COQ ET LE RENARD.

Le coq étant perché avec ses poules sur le juchoir, voit approcher le renard qui va flairant ça et là et qui lui crie : Eh ! haut, mon petit coq ! n'as-tu pas appris la bonne nouvelle ? Quelle nouvelle ?

Quoi ! tu ne sais pas encore que les animaux de toute la terre, les oiseaux, les quadrupèdes, viennent de conclure une paix éternelle, et que désormais nous allons tous vivre en frères !

Descend donc avec tes poules en toute confiance, afin que nous puissions nous entretenir en bons voisins et en vieilles connaissances.

Viens, j'ai à vous communiquer d'autres nouvelles qui vous feront battre les ailes de joie.

Quel bonheur ! s'écrie le coq stupéfait. Et tendant son long cou, il jette au loin ses regards perçants.

Que vois-tu donc ? lui demanda le renard.

Je vois... je vois des chiens qui s'approchent au pas de course ; ils viennent sans doute nous annoncer la grande nouvelle. Je vais avoir le plaisir d'être témoin de vos embrassements.

Le bon renard se met de suite à jouer des jambes, sans en demander plus long.